



## INNOVATION PÉDAGOGIQUE – NOUVEAU DISPOSITIF MODALITÉS RELATIVES À L'APPEL À PROJETS 2025

Face à de nouveaux défis, l'innovation pédagogique constitue une opportunité pour favoriser des expériences d'apprentissage motivantes, efficaces et émancipatrices chez les étudiant·es, et pour développer des pratiques stimulantes et auto-formatrices chez les enseignant·es.

Doté d'un montant de CHF 80'000.-, cet appel vise le développement, la pérennisation et la dissémination de plusieurs projets pédagogiques d'envergure dont un pilote a déjà été réalisé et qui revêt un potentiel d'innovation pour l'enseignement supérieur professionnalisant.

Les projets soutenus doivent non seulement être mis en œuvre et approfondis par les équipes de projets au sein de leurs hautes écoles, mais aussi être transposables et diffusés au sein d'autres filières, hautes écoles et domaines de la HES-SO.

Le rectorat de la HES-SO prend en charge les coûts salariaux liés au remplacement temporaire de chaque enseignant·e mis·e à disposition par sa haute école, ainsi que les dépenses relatives au développement du pilote, à la dissémination et au fonctionnement du projet.

La durée et la décharge horaire des détachements sont à définir en accord entre les lauréat·es et les directions de leurs hautes écoles respectives, sur la période courant du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 mars 2027 (dates négociables correspondant à une durée maximale de trois semestres).

### AXES STRATÉGIQUES

La pédagogie encouragée à la HES-SO s'inscrit dans une approche par compétences centrée sur l'expérience d'apprentissages des étudiant·es. Cet appel s'inscrit dans cette visée.

En complément, le rectorat souhaite orienter la réflexion dans la direction de quelques axes généraux qui correspondent à la fois à des orientations stratégiques de l'institution et à des thématiques porteuses en termes d'innovation pédagogique. Il est dès lors recommandé que les projets s'inscrivent autant que possible dans un ou plusieurs des axes suivants :

- **Développement de pédagogies appuyées sur le numérique**  
Utilisation d'outils numériques, classes inversées, robotique, assistants pédagogiques numériques, intelligence artificielle
- **Approches centrées sur l'individualisation des parcours d'apprentissage**  
Enseignements centrés sur les processus d'apprentissage des étudiant·es et adaptés à la diversité de leurs profils, microcertification
- **Compétences, approche programme et professionnalisation**  
Développement et évaluation collégiale des compétences, dans une visée d'adaptation des approches pédagogiques aux évolutions des pratiques professionnelles
- **Interdisciplinarité, durabilité<sup>1</sup>, diversité, et « mad skills »<sup>2</sup> - Enjeux sociétaux**  
Développement de l'interdisciplinarité dans la formation, intégration des notions de durabilité et de diversité dans les enseignements, développement de compétences atypiques auprès des étudiant·es, dans une perspective de soutien à la transformation écologique et sociétale
- **Liens enseignement – recherche – pratique professionnelle<sup>3</sup>**  
Exploration des interactions vertueuses entre la recherche disciplinaire, la pratique professionnelle et les approches pédagogiques

<sup>1</sup> [Ressources HES-SO pour favoriser l'intégration de la durabilité dans les enseignements](#)

<sup>2</sup> Gravelin, S. Les « mad skills », ces compétences enseignées dans les grandes écoles d'ingénieurs pour « développer une forme de subversion chez nos étudiants », *Le Monde*, 23 novembre 2022. <https://tinyurl.com/sadap-ip>

<sup>3</sup> [Vidéo d'une présentation de Richard-Emmanuel Eastes sur le lien enseignement-recherche-pratique professionnelle](#)





## CANDIDATURES : CONDITIONS ET RECOMMANDATIONS

La grille critériée d'évaluation des projets (voir annexe) précise la pondération de l'ensemble des critères appréciés. Dès le lancement de l'appel, Juliette Bourquin, conseillère pédagogique au SADAP ([juliette.bourquin@hes-so.ch](mailto:juliette.bourquin@hes-so.ch)), se tient à disposition des requérant·es pour les aider à définir et orienter leur projet d'innovation pédagogique.

Un webinaire présentant le dispositif se tiendra le 12 décembre 2024. [Lien Teams pour y participer](#)

La formation DevPro *Comment faire de l'innovation pédagogique à la HES-SO*, qui aura lieu le 17 janvier 2024, est également une opportunité pour préciser le projet. [Informations et inscriptions](#)

### Conditions

Les candidatures doivent satisfaire les conditions suivantes :

- Proposer un projet dont un pilote a déjà été réalisé à la HES-SO durant les cinq années précédant le dépôt de candidature - p.ex. réalisé dans une haute école ou soutenu par le Guichet permanent de soutien aux initiatives pédagogiques et numériques du rectorat (SADAP, CCN...).
- Formulaire de projet dûment complété, signé et transmis dans le délai imparti.
- Accord de principe signé par les directions de chaque haute école confirmant leur intention de décharger les requérant·es du temps de travail nécessaire en cas de succès.
- Lettre(s) de recommandation des directions de chaque haute école des requérant·es démontrant leur soutien au projet.

**Attention :** L'expérience montre que l'obtention d'une telle lettre dans les délais nécessite souvent qu'elle soit sollicitée bien en amont du dépôt du projet !

- Le budget établi respecte les conditions suivantes :
  1. L'enveloppe globale de chaque projet retenu est de CHF 40'000.- maximum. Les requérant·es indiquent dans le formulaire de candidature le montant de subvention souhaité (CHF 20'000 ; 30'000.- ou 40'000.-).  
La commission ne pouvant garantir l'octroi du montant maximum souhaité, deux budgets doivent être renseignés dans le formulaire : un budget maximum et un autre déclinant les postes de dépenses minimums. Un champ de commentaire complète cette rubrique, afin d'explicitier les différences entre les deux budgets, tels que les postes indispensables et ceux pouvant être retirés ou réduits si le montant maximum ne pouvait pas être alloué.
  2. Les montants liés à la transposabilité et à la dissémination au sein de la HES-SO doivent couvrir un minimum de 15% du budget total du projet.
  3. Les dépenses de fonctionnement ne peuvent dépasser un maximum de 15% du budget total.
  4. Les frais de fonctionnement doivent couvrir des postes de dépense directement liés au projet (p.ex. déplacements, matériel pédagogique, ouvrages spécialisés ou licences informatiques spécifiques, ou indemnisation d'étudiant·es impliqué·es dans le projet ou son évaluation) et ne relevant pas du fonctionnement courant des hautes écoles (p.ex. mobilier ou licences informatiques usuelles).
  5. Les équipes de projet peuvent compter parmi leurs membres des personnes extérieures à la HES-SO. Dans ce cas, la dotation financière obtenue ne permettra toutefois pas de les rémunérer, sauf si elles sont employées à cette fin par une haute école de la HES-SO et/ou si leurs honoraires sont prélevés sur les dépenses de fonctionnement du projet, limitées à 15 % de l'enveloppe totale.
  6. Un montant de CHF 2'000.- est bloqué dans le budget pour la réalisation de supports de promotion du projet (p.ex. vidéo) en coordination avec le rectorat.





## Recommandations

Une attention particulière sera portée à l'intégration des éléments suivants dans les projets :

- La réponse à un besoin identifié améliorant l'expérience d'apprentissage des étudiant·es.
- Les stratégies de pérennisation, de transposabilité et de dissémination du projet au sein de la HES-SO.
- La collaboration de plusieurs filières et/ou hautes écoles.
- Dans la mesure du possible, la participation d'étudiant·es acteurs et actrices (et pas seulement destinataires) des innovations pédagogiques envisagées.
- La prise en compte de l'inclusion, la conception universelle de l'apprentissage et de la durabilité dans le projet.
- L'inscription du projet dans un ou plusieurs des axes stratégiques mentionnés plus haut.
- L'authenticité du soutien exprimé par les directions dans leur(s) lettre(s) de recommandation.
- La collaboration avec un·e conseiller·ère pédagogique de proximité ou un·e enseignant·e titulaire du CAS *Pédagogie de l'enseignement supérieur* de la HES-SO.

## EVALUATION DES PROJETS

Une commission d'expert·es et de conseiller·ères pédagogiques internes et externes à la HES-SO sélectionne les projets déposés.

L'évaluation est réalisée par la commission selon la procédure suivante :

- Lecture et évaluation des projets sur la base de la grille critériée d'évaluation des projets
- Sélection des projets finalistes ayant le meilleur résultat et répondant aux critères formels
- Soutenance orale de 20 minutes des projets finalistes
- Délibération de la commission

Les requérant·es sont informé·es des résultats par courriel. Tout recours contre la décision est exclu. Toutefois, la composition du jury étant annoncée en amont de sa délibération, chaque équipe candidate a la possibilité de demander la récusation de l'un·e de ses membres en amont de la délibération en cas de suspicion de conflit d'intérêt susceptible de nuire à l'examen de son dossier.

NB. La commission pourra demander aux requérant·es de réviser leur budget prévisionnel (montant et nature des dépenses) comme condition à l'attribution de la subvention.

## CALENDRIER DE L'APPEL

Novembre 2024 Lancement de l'appel à projets d'innovation pédagogique

*Novembre 2024-*

*Février 2025* *Accompagnement technique par le SADAP*

12 décembre 2024 Webinaire « Informations et questions sur l'appel 2025 » (12h15-13h15)  
[Lien Teams pour y participer](#)

17 janvier 2025 Formation DevPro : Comment faire de l'innovation pédagogique à la HES-SO

**03 mars 2025** **Date limite de réception des dossiers de candidature (15h00)**

24 mars 2025 Soutenance orale de 20 minutes des projets finalistes (13h30-17h00)

Fin avril 2025 Annonce des projets lauréats





## ÉTAPES DE RÉALISATION DU PROJET LAURÉAT

Juin-août 2025	Kick off meeting, réunissant l'ensemble des parties prenantes
Septembre 2025	Démarrage du projet (il est néanmoins possible de démarrer le projet plus tôt)
Printemps 2026	Participation à la 10 <sup>ème</sup> Journée d'innovation pédagogique de la HES-SO
Juin 2026	Rapport intermédiaire
Printemps 2027	Co-construction de la 11 <sup>ème</sup> Journée d'innovation pédagogique de la HES-SO
Printemps 2027	Fin du projet

## LIVRABLES, RAPPORT FINAL ET PUBLICATION

Outre la participation aux Journées d'innovation pédagogique, un court rapport sera rédigé à l'intention du rectorat une fois le projet réalisé. Ce rapport comportera une description des actions menées (notamment en matière de dissémination à l'intérieur de la HES-SO), des résultats obtenus, le suivi des indicateurs de réussite et un bilan financier. Des supports de promotions (p.ex. capsule vidéo, une page web) seront créés pour valoriser et communiquer sur le projet en coordination avec le rectorat.

L'implication dans la réalisation d'un projet d'innovation pédagogique peut donner droit à une équivalence dans le cadre de l'obtention de l'attestation didactique HES-SO.

## DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les projets doivent être adressés par courriel au format PDF à [innovation.pedagogique@hes-so.ch](mailto:innovation.pedagogique@hes-so.ch), au plus tard le **lundi 3 mars 2025 à 15:00**.

## CONTACT

Pour tout renseignement, merci de contacter :  
Juliette Bourquin, conseillère pédagogique au SADAP - [juliette.bourquin@hes-so.ch](mailto:juliette.bourquin@hes-so.ch)

## DOCUMENTS ANNEXES

- Formulaire de l'appel à projets
- Modèle d'accord de principe des directions pour la décharge des enseignant·es requérant·es et les personnes participant au projet
- Grille d'évaluation des projets

